

COMMUNE DE TIEFFENBACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2011

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BERRON F., KLEITZ R.,
 SCHNEIDER S., ZENSES M,
 Mme REUTENAUER C.

Absent excusé : M. BOUIN P., JUNG A., LUTSCH F,

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 7

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2011
2. Indemnité de l'agent recenseur
3. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
4. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
5. Mur de l'église catholique
6. Travaux antenne collective
7. Divers

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout des points N° 4 à l'ordre du jour.

- - - o O o - - -

1. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2011

Le Conseil Municipal approuve avec 6 voix pour et une abstention le compte rendu de la séance du 30.9.2011.

2. Indemnité de l'agent recenseur

Vu le recensement général de la population de 2012,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de nommer Madame ENSMINGER Martine comme agent recenseur
- d'allouer à l'agent recenseur une base brute forfaitaire de 490.- Euros pour toute la période du recensement.

Les Crédits nécessaires seront prévus au budget Primitif de 2012.

3. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du SDEA sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel de 2010.

4. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et pris connaissance du rapport, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2010.

5. Mur de l'église catholique

Dans le cadre des travaux de reconstruction du mur de soutènement de l'église catholique,
Vu le dossier technique remis le 23/11/2011 par le bureau d'étude N2i d'Ingwiller,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avant-projet pour un montant de 177.089,- € H.T.
- de créer les ressources nécessaires au financement de l'opération
- de solliciter les subventions dont peut bénéficier cette opération
- d'adjuger les travaux à concourir sous forme d'appel d'offre
- d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO chargée de l'ouverture des plis, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

6. Travaux antenne collective

---- point reporté ---

7. Divers

Le Maire,

Les Conseillers,

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE TIEFFENBACH

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2011

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BERRON F., KLEITZ R.,
SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absents excusés : M. BOUIN P., JUNG A., LUTSCH F,

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 7

2. Indemnité de l'agent recenseur

Vu le recensement général de la population de 2012,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de nommer Madame ENSMINGER Martine comme agent recenseur
- d'allouer à l'agent recenseur une base brute forfaitaire de 490.- Euros pour toute la période du recensement.

Les Crédits nécessaires seront prévus au budget Primitif de 2012.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture
le 16.12.2011 et de la publication du 16.12.2011.

Le Maire,
R. LETSCHER

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE TIEFFENBACH

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2011

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BERRON F., KLEITZ R.,
SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absents excusés : M. BOUIN P., JUNG A., LUTSCH F,

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 7

3. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du SDEA sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel de 2010.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture le 16.12.2011 et de la publication du 16.12.2011.

Le Maire,
R. LETSCHER

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE TIEFFENBACH

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2011

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BERRON F., KLEITZ R.,
SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absents excusés : M. BOUIN P., JUNG A., LUTSCH F,

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 7

4. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et pris connaissance du rapport, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2010.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture
le 16.12.2011 et de la publication du 16.12.2011.

Le Maire,
R. LETSCHER

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE TIEFFENBACH**

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2011

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BERRON F., KLEITZ R.,
SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absents excusés : M. BOUIN P., JUNG A., LUTSCH F,

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 7

5. Mur de l'église catholique

Dans le cadre des travaux de reconstruction du mur de soutènement de l'église catholique,
Vu le dossier technique remis le 23/11/2011 par le bureau d'étude N2i d'Ingwiller,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avant-projet pour un montant de 177.089,- € H.T.
- de créer les ressources nécessaires au financement de l'opération
- de solliciter les subventions dont peut bénéficier cette opération
- d'adjuger les travaux à concourir sous forme d'appel d'offre
- d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO chargée de l'ouverture des plis, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture
le 16.12.2011 et de la publication du 16.12.2011.

Le Maire,
R. LETSCHER